

INTRODUCTION

Cet ouvrage s'appuie sur une recherche sociologique portant sur la régulation parentale et juvénile des sorties et des usages de produits psychotropes. Par produits *psychotropes* il faut entendre l'ensemble des substances modificatrices de l'état de conscience, licites ou illicites, ayant potentiellement des effets sanitaires à plus ou moins long terme (Richard, 2004). Ces produits incluent l'alcool, le tabac, le cannabis, les médicaments psychotropes et toutes les autres substances illégales, les « drogues ». Notre questionnement porte sur la gestion familiale des sorties et consommations des jeunes, dans ce qu'elle peut nous apprendre sur les relations familiales et la construction, mais aussi la manipulation de la confiance. La relation de confiance se voit en effet particulièrement mise en jeu et à l'épreuve dans la régulation familiale de ces sorties et consommations. Il est ainsi apparu au cours de la recherche que l'encadrement familial des usages de psychotropes offrait une entrée pertinente pour étudier plus largement les dynamiques contemporaines des relations familiales à l'adolescence. La relation de confiance y apparaît alors comme le pivot des nouvelles pratiques éducatives de « gestion » ou d'accompagnement de l'adolescence.

Les configurations familiales se sont profondément transformées en France depuis la seconde moitié du xx^e siècle (Singly, 2017). Elles sont traversées par la transformation des rapports de générations, des rapports de sexes, la montée de l'individualisation (Singly, 2006a; 2006b), ainsi que par la recomposition des inégalités associée à la précarisation et la flexibilisation de l'emploi. La famille se maintient néanmoins comme une institution aux normes plurielles (Segalen, 2006; Déchaux, 2010; Messu, 2011) et occupe une place centrale dans les valeurs des Français : elle est aujourd'hui fondée davantage sur les sentiments et les relations que sur des codes et des statuts (Ramos, 2002; Bréchon, 2003; Herpin et Déchaux, 2009). Confrontées à ces changements sociaux, la famille et l'éducation parentale deviennent à la fois plus essentielles et plus problématiques, dans un contexte d'allongement de la « jeunesse » comme période de transition, mais aussi comme période « moratoire » (Galland, 1991) entre l'enfance et l'âge adulte. Cette « latence statutaire juvénile » se caractérise en effet par l'allongement de la

scolarité, en lien avec les besoins en qualifications nouvelles, le report, la désynchronisation et le brouillage des seuils de passage à l'âge adulte (Galland, 1991 ; Dubet, 2010). Les jeunes sont plus, et plus longtemps qu'avant, dépendants de leurs parents. Parallèlement à cette dépendance, se développe une définition de l'éducation parentale fondée sur le principe de bienveillance et de respect de l'autonomie du jeune (Durning, 1995 ; Fontar *et al.*, 2018). D'un côté, les parents ont toujours en charge « d'élever » leurs enfants, dans un rapport structurellement asymétrique : ils sont censés transmettre les valeurs et les compétences leur permettant de devenir des adultes responsables, capables de s'intégrer socialement (sur les plans professionnel, familial, amical, scolaire, etc.). De l'autre, les relations se veulent plus égalitaires et démocratiques à mesure que les enfants grandissent (Fize, 1990). Sous l'influence notable de la diffusion des discours « psy » en matière d'éducation, l'enfant se voit reconnu en tant que *personne*, en tant que *sujet* plus ou moins autonome, capable en tout cas d'exprimer son point de vue, y compris sur l'éducation qu'il reçoit (Montandon, 1997). De fait, les pratiques autoritaires sont globalement en recul, au profit de l'épanouissement de l'enfant et du développement de ses compétences relationnelles (Attias-Donfut *et al.*, 2002). La relation éducative familiale se doit d'élever l'enfant et l'adolescent en interdisant d'interdire ou du moins de sévir (physiquement comme psychologiquement¹), du fait des droits de l'enfant.

Les questions de l'égalisation, de l'autonomisation et de la confiance deviennent ainsi centrales dans les relations familiales (Ramos, 2002). La dynamique d'égalisation relative au sein de l'espace familial suppose d'avoir affaire à des personnes autonomes ou en voie d'autonomisation, capables d'échanger, de discuter, de consentir ou de contester. Si l'idéal d'une communication généralisée entre tous les membres de la famille se diffuse dans nos sociétés, il reste néanmoins inégalement valorisé et accessible (Neyrand, 2009). Ces nouvelles règles se développent notamment dans les conceptions et conseils donnés aux parents pour accompagner leurs adolescents dans le cadre d'une « éducation bienveillante » (Gueguen, 2014), qui favoriserait une intégration sociale et économique épanouie (Jeamment, 2015). Ainsi, la famille ne pâtit plus du rejet qu'elle a connu dans les années 1960-1970. Elle est redevenue une ressource et un refuge face à la montée de l'« insécurité sociale » (Castel, 2003) mais aussi au regard de la méfiance à l'égard des champs politique et médiatique (Haroche, 2010). La « question familiale » reste indémêlable de la « question sociale » : le rapport à la famille retraduit les mutations du marché du travail, à savoir sa féminisation et son appel vers plus d'égalité de genre, sa précarisation et son individualisation (Martin, 2012). Mais, pour une jeunesse incertaine et méfiante quant à son avenir (Galland, 2010), il n'est sans doute pas si surprenant

1. Le Sénat a adopté le 2 juillet 2019 la proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. Le texte législatif vise à définir une éducation et une autorité parentales sans violence psychologique ou physique.

que la confiance, ou le discours sur la confiance, prenne autant de place au sein de l'espace familial.

De plus, la parentalité fait l'objet d'un investissement institutionnel intensif de la part des « entrepreneurs de morale » que sont en particulier l'État et les « experts » de la « morale familiale » (Darmon, 1999). Cet investissement s'opère en termes de soutien, d'accompagnement, mais aussi indissociablement de contrôle social et de normalisation (Neyrand, 2011 ; Martin, 2014). On constate un investissement croissant des parents sur les questions scolaires (Lahire, 1995), en particulier s'agissant des garçons (Baudelot et Establet, 2007 ; Déchaux, 2007 ; Guyon et Guérin, 2006), tandis que les jeunes filles font comparativement toujours l'objet de restriction et de contrôle plus sévères, en particulier concernant leurs sorties (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Singly, 2006a ; Bajos et Bozon, 2008). La famille se voit par ailleurs reconnaître un rôle et même un devoir en termes de production de santé et de prévention des risques (Cresson et Mebtoul, 2010 ; Le Pape, 2010). Cette reconnaissance s'inscrit dans un contexte où le débat sur la parentalité et le développement des politiques publiques à destination des familles, en particulier populaires (Darmon, 1999 ; Boucher, 2011), se sont cristallisés autour de la délinquance et des capacités et du devoir des parents à la prévenir (Martin, 2007 ; Neyrand, 2011). « Être un bon parent » est devenu une mission autant qu'une injonction sociétale (Martin, 2014), suspendue à un risque de sanction de plus en plus affirmé (le retrait des allocations familiales est le plus récent). La vigilance parentale est demandée voire exigée par l'évolution des politiques de prévention à destination des enfants et des adolescents (Roscoât *et al.*, 2016). La « culture familiale du risque » (Burton-Jeangros, 2004) est invitée à relayer les messages de prévention et à transmettre des comportements « sains » (Aubry et Audy, 2017). Mais les enjeux propres au fonctionnement familial ne s'expriment pas seulement en termes d'appropriation ou de résistance à l'égard des recommandations sanitaires : les relations familiales ont aussi leurs propres logiques (Cardia-Vonèche et Bastard, 1995 ; 1996). Peu d'études sociologiques sont néanmoins menées en France sur les styles éducatifs familiaux, leur évolution, et sur leurs liens avec les questions de santé ou de prévention des risques.

Ces études indiquent qu'encourager l'autonomie et la responsabilité de l'enfant, avant même son autonomie économique, encouragerait l'adoption de comportements de santé « sains » (Burton-Jeangros, 2004). À l'inverse, l'obéissance et le contrôle imposés par un style éducatif autoritaire² auraient des effets négatifs

2. La psychologue Diana Baumrind a initialement identifié trois styles d'éducation : le style autoritaire (composé d'un contrôle parental élevé et d'un soutien faible), le style permissif (composé d'un contrôle faible et d'un soutien élevé) et le style vigilant (composé d'un contrôle et d'un soutien élevés). Dans le prolongement de ces travaux, Christine Jackson et ses collaborateurs (1998 ; 2002) ont identifié quatre styles éducatifs parentaux, émergeant du croisement des deux dimensions mises en avant par Diana Baumrind. Le style *vigilant* ou *démocratique* conjugue une présence forte du soutien et de l'exigence. À l'opposé, le style

sur le plan sanitaire. Ces styles éducatifs familiaux ne doivent cependant pas être appréhendés comme détachés des différents rapports sociaux. Les différences et inégalités socioculturelles restent au cœur des régulations familiales des enjeux de santé. La représentation d'une individualisation et d'une privatisation de la vie familiale peut aussi côtoyer une représentation traditionnellement genrée de la division du travail parental (Le Pape, 2014). De même, l'idéal de dialogue est inégalement accessible ou partagé, du fait des inégalités de ressources culturelles, de positions et de dispositions, selon les origines et les milieux sociaux (Kellerhals et Montandon, 1991 ; Widmer *et al.*, 2004 ; Neyrand, 2009). Marie-Clémence Le Pape (2009a) a notamment confirmé que le modèle éducatif « négociateur », qui renvoie à des relations familiales plus égalitaires, s'observe davantage dans les catégories sociales supérieures et moyennes, tandis que le style « statutaire », voire autoritaire, se retrouve plus fréquemment dans les catégories populaires.

L'articulation des pratiques éducatives contemporaines avec les normes de santé et du risque mérite ainsi d'être davantage étudiée au travers du fonctionnement global de la famille. Dans ce cadre, étudier la régulation des usages de produits psychotropes apparaît particulièrement pertinent, en ce qu'elle expose tant la question de l'autonomisation de l'adolescent que celles de l'éducation et de la confiance parentales.

LA RÉGULATION DES USAGES DE PSYCHOTROPES AU CŒUR DES RELATIONS FAMILIALES

L'étude de la régulation des sorties et consommations des jeunes offre un terrain privilégié pour observer et analyser la dynamique des relations familiales et la gestion des risques. Après le ciblage des prises de drogues de la part des jeunes depuis les années 1960-1970, les alcoolisations juvéniles sont maintenant dénoncées, depuis les années 2000 en France (par les médias, les promoteurs de la santé publique et de l'addictologie), comme des *prises de risque* (Le Breton, 2013) nouvelles et en augmentation. Elles sont fortement décrites dès lors qu'elles renverraient à des conduites d'ivresse plus fréquentes, qui associent une mise en danger de soi et d'autrui (*l'alcoolisation ponctuelle importante*, le *binge drinking*, l'alcool au volant). La démission des parents, l'influence des différents médias culturels, l'ignorance et l'insouciance des jeunes, leur mal-être, la soumission à la pression du groupe des pairs, à l'économie nocturne et aux stratégies mercantiles des alcooliers sont fréquemment avancés comme expli-

négligent se caractérise par la faible présence de ces deux dimensions. Le style *autoritaire* est marqué par la forte présence de l'exigence mais manifeste un faible soutien. Enfin, le style *indulgent* associe un soutien fort mais un niveau d'exigence faible. Cette typologie a été reprise dans de nombreux travaux épidémiologiques qui suggèrent que, aux États-Unis, le style vigilant est celui qui assure le meilleur développement de l'enfant, et agirait comme facteur protecteur vis-à-vis des comportements à risque.

cations de leurs conduites à risque. Ces perspectives dressent le portrait d'une jeunesse passive, livrée à elle-même, aux dangers des toxiques ou encouragée aux prises de risques sans possibilité de résistance.

Le paradigme épidémiologique domine la question des usages de produits psychotropes et se montre principalement soucieux de ces usages dits « à risque » (Com-Ruelle et Le Guen, 2013; Peretti-Watel *et al.*, 2007). En adoptant une perspective constructiviste et compréhensive, notre étude se décentre du regard épidémiologique pour interroger les formes familiales de la régulation de *toutes* les consommations. Dans le prolongement de la sociologie de la déviance interactionniste, il s'agit de considérer que tous les usages sont des pratiques régulées socialement, au-delà (ou en dépit) de leur dimension de « facteurs de risque » (Ogien et Weinberger, 1992; Castel, 1998; Ogien, 2000; Le Hénaff, 2016). En matière de pratiques de consommation, les normes sociales ne se confondent pas toujours avec les normes médicales. Du point de vue familial, ce sont les pratiques jugées socialement déviantes qui sont pointées comme étant « à risque », et qui suscitent des réactions visant à les contrôler. Notre intérêt n'est donc pas d'occulter le risque mais de comprendre les formes familiales d'encadrement de ces pratiques, qui peuvent mettre à l'épreuve les relations et la confiance parentales. Cette mise à l'épreuve est par hypothèse d'autant plus importante que la *culture juvénile du boire* (Freyssinet-Dominjon et Wagner, 2003; Le Garrec, 2002; Dagnaud, 2008) s'opposerait justement à un boire adulte et à la « modération » prônée par la famille (Palierne *et al.*, 2015).

Les modes de consommation se sont transformés en France depuis les années 1960, et ces changements s'expriment d'autant mieux entre les générations. Sur fond d'une baisse moyenne et générale des consommations d'alcool, trois changements majeurs peuvent être signalés. D'une part les alcoolisations sont devenues moins quotidiennes pour se concentrer sur les temps de loisirs, week-ends et vacances. D'autre part, les consommations et les manières juvéniles de faire la fête s'organisent aujourd'hui davantage dans un entre-soi générationnel (Le Garrec, 2002; Freyssinet-Dominjon et Wagner, 2003). Enfin, les plus jeunes consommateurs délaissent le vin au profit de la bière et des alcools forts, et développent d'autres usages, celui du cannabis en tête, ce qui accroît encore les différences générationnelles (Palierne *et al.*, 2015).

Par-delà les évolutions des niveaux de consommation selon les produits et leurs modes d'usages, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse (enquêtes HBSC, ESPAD, ESCAPAD conduites par l'OFDT), les écarts de consommations déclarées de tabac, d'alcool et de cannabis tendent aujourd'hui à se réduire entre filles et garçons (Beck, 2016). Au-delà de ce rapprochement, des écarts – et des inégalités – persistent de façon marquée concernant les pratiques les plus à risques. Le genre, en tant que construction sociale et symbolique des sexes et de leur hiérarchie, continue ainsi de structurer fortement les usages, leurs significations et le rapport au risque (Douglas, 1987; Gefou-Madianou, 2002; Measham, 2002;

Palierne *et al.*, 2017). Les prises de risques restent souvent liées à une certaine définition virile des masculinités (Sohn, 2009 ; Meidani, 2010 ; Thurnell-Read, 2011 ; Gausso et Palierne, 2012 ; Palierne *et al.*, 2015 ; Gausso *et al.*, 2016b), qu'il s'agisse des risques directement liés aux produits ou des risques associés aux consommations, tels l'alcool au volant, les violences physiques et les risques de violences sexuelles (ces derniers étant essentiellement subis par les femmes).

C'est au cours de l'investigation sur les régulations familiales et juvéniles des consommations que les questions de l'autonomie, de la responsabilisation et de la confiance sont apparues comme des enjeux fondamentaux tant de l'éducation parentale que de la gestion des sorties et usages des produits psychotropes. Autonomie, responsabilisation et confiance semblent en effet aller de pair, chacune supposant et reposant nécessairement sur l'autre. L'autonomie, en tant que capacité à se donner une loi et à la respecter, est une valeur et une injonction normative forte dans les sociétés occidentales (Gausso, 2012). Relayée au sein des familles, elle s'associe nécessairement à une forme de confiance. L'autonomie, relative, conduit à l'obtention d'une certaine *marge de liberté*, non à un abandon de l'adolescent enfin « libéré » du carcan des règles et interdits familiaux. Cette marge de liberté reste fluctuante en fonction de la place que la *responsabilisation* occupe dans les principes éducatifs, ainsi que dans les pratiques au sein et en dehors de l'espace familial. Cette responsabilisation et cette autonomisation progressives restent variables selon les familles, leur position sociale et leurs valeurs culturelles. Elles sont octroyées, et par hypothèse « travaillées » en famille, en vue d'obtenir un comportement attendu de la part du jeune, malgré ou même grâce (les deux n'étant pas incompatibles) à une moindre intervention directe des parents. Cette hypothèse générale suggère d'emblée deux considérations : d'une part, la relation de confiance, lorsqu'elle existe bien sûr, se construit biographiquement en fonction de l'âge du jeune et de ses « compétences sociales » présumées ou constatées ; d'autre part, cette forme de relation est loin d'être dépourvue d'attente normative, voire de sanction en cas de « déception » ou de « trahison ».

LA CONFIANCE DANS LES RELATIONS INTERPERSONNELLES

Pour pouvoir situer la place de la confiance dans la relation éducative, il faut au préalable questionner la place qu'elle occupe dans les relations sociales. Peu de disciplines ont échappé à la prise en compte de la confiance comme objet d'investigation. Philosophes, économistes, psychologues et sociologues ont proposé des analyses, voire des théories, accordant parfois à la confiance le statut de facteur incontournable, sinon central de la vie en société³. La relation

3. Les analyses de Georg Simmel (1999) sont les plus célèbres, mais il faut aussi renvoyer entre autres à Niklas Luhmann (1979), Anthony Giddens (1994), Francis Fukuyama (1994), Piotr Sztompka (1999) et Russell Hardin (2002).

de confiance apparaît ainsi dans le développement de la sociabilité, de l'estime et de la confiance en soi, du développement de la démocratie, des échanges et de la prospérité économiques. À l'échelle des relations interpersonnelles, trois dimensions de la confiance s'avèrent particulièrement centrales dans une perspective sociologique (Mangematin et Thuderoz, 2004; Ogien et Quéré, 2006) : l'incertitude, l'engagement éventuellement réciproque et les ressorts de cet engagement.

En tant qu'« hypothèse sur une conduite future » (Simmel, 1999), la confiance est liée intrinsèquement à l'incertitude. Georg Simmel esquisse un espace dans lequel celle-ci peut se déployer en discernant des bornes limites de la confiance. « La confiance est aussi un état intermédiaire entre le savoir et le non-savoir sur autrui » : entre « *tout savoir* », qui ne requiert pas la confiance et « *ne rien savoir* » qui suscite la peur de « faire confiance ». « Celui qui sait tout n'a pas besoin de *faire confiance*, celui qui ne sait *rien* ne peut raisonnablement même pas faire confiance » (Simmel, 1999, p. 355). La confiance en autrui repose sur un rapport particulier : elle suppose une certaine incertitude quant au comportement du bénéficiaire et en même temps une certaine assurance à l'égard de celui-ci. Entre la connaissance certaine et la foi inconditionnelle, la confiance établit une « hypothèse sur une conduite future » qui se veut raisonnable. La signification de la confiance est peut-être même d'en faire une voie de réduction de l'incertitude (Karpik, 2006), ou du moins du sentiment d'incertitude. Cette réduction implique alors une forme de relation qui comporte un certain type d'engagement entre les partenaires.

Lorsqu'on étudie la dimension interpersonnelle de la confiance, il importe de savoir quels sont les mécanismes, raisons ou conditions qui font qu'autrui s'engage ou se voit engagé *dans* et *par* la confiance accordée. Les travaux bien connus de Marcel Mauss sur le don (1923-1924) avaient cherché à montrer que ce type de relation, *a priori* désintéressé, se révélait pourtant fort d'obligations pour le donneur et le receveur. La confiance, sous les apparences de la relation non contractuelle, n'en est pas moins elle aussi contraignante, pour les deux parties. Comme Georg Simmel l'écrivait, la confiance se « donne » (ou se refuse) : si on peut la réclamer, on ne peut *exiger* qu'on nous l'accorde. La confiance émane de l'émetteur, qui engage et surtout s'engage dans la relation, mais qui peut la retirer ; elle est reçue, voire prise en charge par le récipiendaire, qui peut alors se trouver engagé.

L'individu qui fait confiance s'engage à adopter un type de comportement où il se refuse à diriger par la contrainte ou la menace la conduite du bénéficiaire (Simmel, 1999). C'est pourquoi, si l'incertitude peut être réduite, elle ne peut être supprimée sans sortir du cadre de cette relation. *Faire confiance* implique ainsi deux processus simultanés (Baier, 1986; Ogien, 2006) : concéder des pouvoirs discrétionnaires à autrui et suspendre la quête de toutes les informations permettant d'annuler l'incertitude en contrôlant tous les comportements

du bénéficiaire. Cet engagement implique donc une prise de risque pour l'individu qui donne sa confiance. De son côté, celui qui revendique ou obtient la confiance d'autrui se voit aussi *obligé* (potentiellement aux sens de l'honneur et de la dette) par le jugement et l'engagement du donateur. La confiance donnée comporte une anticipation sur la valeur morale du bénéficiaire, qui se trouve alors engagé à ne pas décevoir le jugement porté sur lui au risque d'être jugé « positivement mauvais » (Simmel, 1999, p. 355). Le bénéficiaire de la confiance s'engage par une promesse (Marzano, 2010) plus ou moins implicite, voire par sa parole, puisqu'il accepte que le donateur puisse lui demander des comptes sur certaines de ses conduites. La forme et le degré de *connaissance* partagée par les deux parties (Quéré, 2006) sont donc des conditions de la relation de confiance. Le bénéficiaire en particulier doit avoir non seulement connaissance de la confiance placée en lui, mais aussi bien sûr connaissance de l'action (des choses à faire ou à ne pas faire) requise pour l'honorer.

Si les engagements impliqués dans la relation de confiance peuvent être moraux, (Simmel, 1999 ; Watier, 2008), ils peuvent aussi être le résultat d'un calcul rationnel visant la satisfaction d'intérêts personnels (Hardin, 2006). Dans la perspective du donateur, Edward Lorenz (2001) distingue la *confiance inductive* (reposant sur l'observation d'une régularité jamais démentie), la *confiance calculatrice* (fondée sur une anticipation probabiliste) et la *confiance normative* ou *affective* (portée par le jugement *a priori* favorable quant à la fiabilité du bénéficiaire). Edward Lorenz précise que ce dernier type de confiance concerne plutôt la relation aux proches ou aux familiers.

Plusieurs critères confortent le donateur dans son attente de voir sa confiance récompensée. Parmi les principaux critères sur lesquels repose la confiance, on peut retrouver : la compétence, la crédibilité, la fiabilité, la loyauté, la responsabilité, la légitimité, l'honneur et la réputation (Ogien, 2006 ; Marzano, 2010). La confiance apparaît en ce sens comme un contrat moral implicite qui peut reposer sur des anticipations quant aux intérêts du récipiendaire à se montrer digne de la confiance reçue (Hardin, 2006). Ce qui conduit Russell Hardin à proposer une théorie fondée sur l'idée d'intérêts enchâssés (*encapsulated interests*), anticipés et perçus comme tels par les deux parties : je fais confiance à quelqu'un si j'ai des raisons de croire qu'il sera dans l'intérêt de cette personne de se montrer digne de confiance, de manière appropriée et au moment opportun. Ma confiance repose alors sur le fait que mes propres intérêts sont enchâssés dans les intérêts de l'autre : elle dépend du fait que le bénéficiaire de ma confiance conçoit mes intérêts comme étant partiellement les siens.

En résumé, la confiance dans les relations interpersonnelles renvoie d'abord à l'imprévisibilité et à l'incertitude quant au comportement du bénéficiaire du fait de l'impossibilité ou du refus de le contrôler. La confiance repose ensuite sur l'espérance (au sens mathématique ou/et éthique) que les choses se passeront conformément aux anticipations constituées en tant qu'attentes. La *relation*

de confiance ne peut cependant être respectée, ou opérationnelle, que si le bénéficiaire connaît et accepte ce qui est attendu de lui. Il faut donc distinguer deux conditions dans lesquelles se construit la confiance. Dans la première, la confiance se donne *a priori*, de façon aveugle, sans condition. Dans la seconde, la relation de confiance résulte d'une entente, d'une promesse, d'un contrat explicite ou non : elle se constitue comme un engagement plus ou moins formel d'autrui relativement à la chose ou au comportement escompté. La relation de confiance ainsi reformulée pose les protagonistes en tant que partenaires, voire comme des contractants. Elle crée une interdépendance prenant la forme d'un contrat voire d'un mandat, telle une « relation de délégation » (Karpik, 2006). D'un côté, celui qui *fait confiance* se met dans un état de vulnérabilité voire de dépendance (Marzano, 2010). De l'autre, il attend une réciprocité : que celui en qui il place sa confiance confirme le bien-fondé de ce *placement*. Ainsi, la relation de confiance pose le bénéficiaire dans un statut intermédiaire, oscillant entre l'indépendance (le bénéficiaire est libéré de la soumission à une autorité et à un contrôle directs) et la dépendance (le bénéficiaire a noué explicitement ou non une relation contraignante faite d'attentes réciproques).

Il faut enfin retenir que la plupart des auteurs cités conçoivent la confiance dans les relations interpersonnelles en considérant les partenaires comme libres et égaux. La confiance y est une relation réciproquement engageante pour les deux parties mais où les engagements restent dissymétriques. Dans cette configuration, c'est le donateur qui prend *a priori* le plus gros risque, même s'il s'efforce de limiter ce dernier par un certain contrôle des occasions et du contexte, ou en « misant » sur des incitations (la réputation, la loyauté, etc.). Il faut dès lors s'interroger sur la place et les formes de la confiance dans des configurations où les partenaires occupent des statuts structurellement dissymétriques : l'éducation parentale est l'une d'entre elles.

LA CONFIANCE DANS L'ÉDUCATION PARENTALE

La confiance peut-elle avoir sa place dans une relation éducative présentée le plus souvent comme dissymétrique et non réciproque, dans laquelle l'éduquée/éduqué se trouve d'emblée en position de dépendance ? Le paradoxe apparent est levé lorsqu'on sait que les processus de socialisation primaire et secondaire impliquent l'apprentissage d'une certaine autonomie personnelle. La socialisation implique l'acquisition d'un bagage culturel, l'intériorisation de normes de conduites contraignantes qui font de tout individu un être social. Néanmoins la socialisation est aussi la fabrication d'un individu relationnel doté de certaines compétences sociales et notamment d'une marge d'autonomie (Elias, 1991). Si celle-ci reste variable selon les sociétés, les moments historiques, les classes sociales et le genre, l'autonomie et la responsabilité font néanmoins partie du projet éducatif dominant, tel qu'il est conçu dans nos sociétés d'individus, véhiculé

dans les dispositifs scolaires (Lahire, 2005) et dans les divers manuels d'éducation parentale.

Bien plus que les sociologues, les psychologues ont produit une littérature spécifique sur la place de la confiance dans les relations interpersonnelles qui lient les parents, leurs enfants ou leurs adolescents (Rotenberg, 2010a ; Wray-Lake et Flanagan, 2012, Baudat *et al.*, 2018). D'un point de vue sociologique, la confiance au sein du processus éducatif renvoie à l'autonomisation et à la responsabilisation, à la sortie progressive de l'état d'obéissance et de dépendance (sinon matérielle du moins statutaire et affective) dans lequel se situait l'enfant. Niklas Luhmann (1979 ; 2006) établit en ce sens une distinction entre *trust* et *confidence* : la confiance-confidence est immédiate, tranquille, assurée ; tandis que la confiance-trust suppose un choix, un engagement, une prise de risque, voire un pari. Son analyse suggère que l'on peut passer de l'une à l'autre, par exemple dans le cours du développement de l'enfant ou de l'adolescent. La confiance assurée et inconditionnelle accordée à l'enfant peut devenir une confiance décidée voire négociée dès lors qu'elle ne porte plus sur les mêmes configurations et pratiques au moment de l'adolescence.

Si les rapports parents/adolescents sont formellement dominés par des principes de hiérarchie, où l'autorité parentale est reconnue non seulement comme un droit mais aussi un devoir, l'adolescence est également une période de transition où les parents doivent trouver un nouveau dosage entre le contrôle et le soutien porté à leurs enfants (Ramos, 2002 ; Galland, 2008 ; Roscoät *et al.*, 2016 ; Fontar *et al.*, 2018). L'adolescence est en effet un âge flou dans le cycle de vie, défini comme une période de transition et de mutation, d'apprentissages et d'acquisitions, aussi bien chez les jeunes que dans les relations familiales elles-mêmes. Les règles du jeu qui prévalent pendant l'enfance sont davantage statutaires, dominées par les rôles parentaux et l'exercice unilatéral de l'autorité. L'autoritarisme parental devient ensuite de plus en plus anachronique (Ramos, 2002) avec le processus de civilisation (Elias, 1973), la transformation des rapports de générations et l'avancement de l'âge social des jeunes. Les règles peuvent évoluer au cours de l'adolescence vers un modèle de négociation coopérative et d'interdépendance, qui définirait idéalement les relations au début de l'âge adulte (Youniss et Smollar, 1985). Ce modèle de négociation peut se voir imposé par la revendication croissante de liberté et d'autonomie exprimée par l'adolescent : les règles de l'enfance peuvent être plus ou moins totalement remises en question, testées ou violées. Cette revendication peut soulever conflits et négociation, imposer un réaménagement des attentes parentales et une constante redéfinition de la relation parents/adolescents (Collins et Luebker, 1994). Ainsi, les mutations se jouent également, ou d'abord, au niveau sociétal avec la définition de nouvelles normes de « parentalité » (centrées sur l'ouverture, la communication, l'échange), qui amènent la remise en question de modèles hiérarchiques fondés sur l'imposition et le respect de modèles « clé en

main ». La relation de confiance est susceptible d'autoriser alors une *supervision* des activités plutôt qu'une *direction*, tout en supposant le développement chez l'adolescent d'un certain nombre de compétences personnelles et sociales. La confiance devient elle-même l'objet d'un apprentissage. Elle intervient diversement dans l'acquisition progressive de l'autonomie, de la responsabilité et de la confiance en soi en particulier (Cornu, 2003 ; 2006). La confiance en soi se développerait par le dessaisissement nécessaire du pouvoir de l'adulte au profit de l'accompagnement des expérimentations et apprentissages. Ce dessaisissement peut intervenir au niveau du rapport d'autorité et d'interdit ou, à l'inverse, à l'égard de la sollicitude voire du « cocooning » surprotecteur.

L'hypothèse générale qui gouverne cet ouvrage pose la confiance comme une sorte de passage obligé dans le cadre de l'*autonomisation* et de la *responsabilisation* des jeunes au sein du processus de socialisation familiale. L'étude de la construction et des usages de la confiance, mise en jeu et à l'épreuve dans la gestion des sorties et des consommations juvéniles, apparaît alors comme une porte d'entrée heuristique pour appréhender certaines formes et évolutions contemporaines de l'éducation parentale et des relations familiales.

MÉTHODOLOGIE

Les « années lycée » marquent une étape importante dans les relations familiales et dans la genèse des carrières de consommation chez les jeunes (Le Nézet *et al.*, 2015 ; Beck, 2016 ; Gaussot *et al.*, 2016a ; 2019). Le choix de cette population (les lycéennes/lycéens et apprenties/apprentis mais aussi leurs parents) apparaît pertinent pour saisir au plus près les processus de régulation tant des relations familiales que des modes de consommations.

L'enquête s'est déroulée dans l'académie de Poitiers de 2014 à 2016. Au regard des données régionales de l'enquête ESCAPAD 2014 (Le Nézet *et al.*, 2015), les jeunes de 17 ans du Poitou-Charentes présentaient des taux supérieurs à la moyenne nationale en ce qui concernait le tabagisme quotidien, les alcoolisations ponctuelles importantes répétées (au moins 3 API⁴ dans le mois) et de l'expérimentation de certaines substances illicites (poppers, cocaïne et amphétamines). Leurs taux d'usages réguliers d'alcool et de cannabis (au moins 10 usages dans le mois précédant l'enquête) demeuraient quant à eux comparables à l'échantillon national.

Les données analysées ici sont issues d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs approfondis. Notre corpus d'entretiens n'est pas représentatif au sens statistique. Dans le sillon de l'ethnologie, il s'agit de considérer que ce sont les individus qui sont représentatifs des différents modes de socialisations qu'ils ont connus. Les études qualitatives et compréhensives (Beaud, 1996 ; Kaufmann, 1996)

4. Alcoolisation ponctuelle importante : consommation de 5 verres ou plus au cours d'une même occasion (LE NÉZET *et al.*, 2015).

recherchent ainsi ce que les études quantitatives ne peuvent offrir : les associations et les enchaînements de sens, la diversité des pratiques, l'approfondissement de leur compréhension en cherchant à reconstruire leur cohérence sociale et contextualisée, de façon synchronique et diachronique. Notre « échantillon » ne se constitue dès lors pas comme un modèle réduit d'une population totale, mais a été pensé au regard de critères de diversification et de « variables stratégiques » pour notre objet d'étude (Michelat, 1975). Notre corpus s'est construit de façon raisonnée en vue d'approcher des positions sociales contrastées quant à la situation matrimoniale, au genre, à la classe sociale, à la filière scolaire, au lieu de résidence. Si les résultats obtenus sont avant tout valables pour notre population, le schéma d'analyse que nous proposons est quant à lui construit à partir d'une montée en généralité qui renvoie à la « théorie ancrée » (Glaser et Strauss, 1967). Selon cette orientation théorique et méthodologique, les renvois réguliers aux entretiens permettent de garantir la pertinence et la fiabilité du travail d'interprétation du chercheur, et de restituer l'expérience sociale des acteurs en l'ancrant au plus près de ses expressions « indigènes ».

Les entretiens auprès de jeunes et de parents

Quatre établissements de l'académie de Poitiers ont été choisis en fonction de spécificités sociospatiales, de types de formations et de recrutement social des élèves et de leurs familles : un lycée général et technologique (LGT), un lycée professionnel (LP), un centre de formation d'apprentis (CFA) et une maison familiale rurale (MFR, notamment pour la formation agricole vigne et vin qui y est dispensée). Notre corpus se compose d'une quarantaine de jeunes, lycéennes/ lycéens et apprenties/apprentis (15 filles et 26 garçons) et d'une vingtaine de parents (12 mères et 8 pères)⁵.

Avec l'accord et l'aide des autorités et responsables (Rectorat et directions d'établissement), nous avons interviewé des jeunes de ces établissements, en les sollicitant au sein même de ces structures, soit en passant dans les classes, soit en étant relayé dans nos demandes par le personnel. Les entretiens auprès des jeunes se sont déroulés dans les locaux de l'université pour les jeunes du lycée général et technique et dans les locaux des autres établissements pour le reste de notre population. Les parents de jeunes de ces établissements ont été sollicités soit via les listes d'association de parents d'élèves, soit en se rendant aux journées portes ouvertes des établissements (ou celles de l'université, qui accueille une part des futurs bacheliers), ou encore durant les rencontres parents/profs. Enfin, pour compléter et diversifier le corpus, nous avons également utilisé nos réseaux relationnels. Les entretiens avec les parents se sont en général déroulés à leur

5. Une présentation détaillée de la population se situe en annexe. Nous rappellerons néanmoins, dans les extraits présentés des entretiens menés avec les parents, quelques caractéristiques sociodémographiques importantes.

domicile, mis à part pour la MFR où il est apparu préférable au regard des contraintes géographiques de les réaliser sur l'établissement.

Nous avons écarté la possibilité d'interviewer les parents des jeunes interviewés. Ce choix s'est inspiré des réflexions méthodologiques de Marie-Clémence Le Pape au sujet des monographies familiales réalisées dans le cadre de sa thèse (2009b). Cette méthode devait initialement saisir la dimension construite et interactive de l'éducation parentale, en confrontant notamment les récits des jeunes à ceux des parents. Toutefois, Marie Clémence Le Pape s'est exposée à un ensemble de difficultés au regard de la déontologie de l'entretien, qui impose la garantie de l'anonymat et de la confidentialité. Les conditions de réalisation des entretiens entravaient leur réel « dialogue ». La confidentialité interdisait la « confrontation » des différents discours lors de l'entretien ; ce qui limitait fortement la possibilité de pouvoir croiser les différents points de vue sur une même situation lors de l'analyse. Marie-Clémence Le Pape n'a d'ailleurs pas cherché à conduire de façon systématique cette confrontation dans l'analyse de ses résultats, ne la jugeant pas toujours pertinente. Au regard de ce bilan réflexif, nous avons donc opté pour que les jeunes et adultes interrogés n'aient pas de liens de parenté dans notre enquête. Il s'agissait avant tout de favoriser la libération de la parole des jeunes, d'autant qu'ils étaient interrogés sur des pratiques potentiellement déviantes à l'égard des normes parentales, voire même illicites. En écartant la possibilité d'interroger leurs parents, l'assurance des conditions de l'anonymat et de la confidentialité se voyait renforcée aux yeux des jeunes. À plusieurs endroits lors de la conduite des entretiens, il nous a fallu rappeler qu'il nous était interdit de « rapporter » leurs propos, que ce soit à leurs parents, aux responsables de l'établissement ou encore à la police. De fait, de nombreux jeunes nous ont révélé des choses dont leurs parents n'étaient pas au courant. Interviewer les parents des adolescents, même séparément, brise la règle déontologique de l'anonymat et ne peut que faire fuir (davantage) les jeunes ayant des consommations secrètes⁶.

Les entretiens réalisés auprès des jeunes comme des parents sont individuels et semi-directifs, et leur durée oscille entre 1 heure 30 et 3 heures. Deux entretiens font néanmoins exception : l'un a été réalisé en partie avec les deux parents (père et mère) ; l'autre s'est déroulé avec les deux parents et leur adolescente. Les entretiens menés auprès des jeunes visaient à retracer les carrières de consommation : il s'agissait de comprendre comment s'articulent les pratiques festives et les consommations aux relations, règles et confiance familiales, aux normes des pairs, aux projets individuels scolaires et professionnels. Les parents ont été interrogés sur leurs valeurs et leurs pratiques éducatives, le type de relations et d'échanges entretenus avec leurs adolescentes/adolescents, leurs perceptions et leurs gestions des sorties festives et des consommations.

6. Nous avons toutefois découvert après coup dans notre corpus qu'une mère et l'un de ses fils avaient été interviewés de façon séparée et non intentionnelle.

Nous avons d'abord procédé à une analyse verticale de chaque entretien, à partir d'un guide d'analyse spécifique pour chaque population (un guide parent et un guide jeune), afin de saisir sa dynamique propre, ses articulations internes, son organisation thématique et argumentative. Une analyse thématique transversale de l'ensemble du corpus s'est efforcée ensuite de saisir les redondances, les points communs et divergences, permettant de construire des typologies, des cas de figure typiques ou mineurs. Cette analyse transversale s'est construite autour de quatre grands thèmes. Il s'agissait d'abord d'étudier la manière dont les relations familiales étaient décrites, le style éducatif, la place de l'entente, de la confiance et de la confiance. Le second thème portait sur les effets des relations familiales sur les sorties et la régulation des consommations, au regard de l'autonomisation et de la responsabilisation. Le troisième thème s'intéressait à la nature des échanges familiaux quant aux sorties et consommations : y avait-il transparence, silence, non-dit ou mensonge ? Enfin, le dernier thème interrogeait les différenciations dans les sorties, les consommations et l'éducation familiale selon le genre et la catégorie sociale, l'âge, le niveau scolaire, ou encore l'établissement. Nous avons également retenu et résumé certaines des analyses verticales sous la forme d'études de cas : nous les avons insérées dans les développements du dernier chapitre, de manière à présenter de façon plus dynamique l'articulation des dimensions étudiées de façon plus analytique dans les premiers chapitres.

Limites et ressources méthodologiques

Notre approche qualitative n'a pas cherché à reconstituer un échantillon strictement représentatif. Elle visait à diversifier notre corpus afin de saisir de manière compréhensive à la fois les récurrences et la pluralité des cas de figure. Comme dans toutes recherches qualitatives, les modalités de constitution de la population doivent être élucidées ; non pour nier la portée ou la validité des résultats mais pour en préciser les limites et leurs conditions de généralisation.

D'abord, passer par le volontariat, comme dans toute recherche en sciences sociales, introduit nécessairement une condition qu'il faut objectiver. Les entretiens avec les parents ont été pour la plupart réalisés à la suite de sollicitation *via* les associations de parents d'élèves (lycée général), lors des journées portes ouvertes (CFA), de rencontres parents-profs (MFR), ou de nos réseaux relationnels (LP). Ces modes de recrutement augmentent d'une part la probabilité de toucher des parents bien investis dans la scolarité de leurs enfants, voire de façon plus large dans leur rôle de parents ; d'autre part, les chances de rencontrer les mères : les pères étant, comme notre recherche le confirme, peu présents à ces manifestations.

Ces difficultés méthodologiques peuvent néanmoins être constituées en ressources pour l'analyse (Guionnet et Rétif, 2015). Ainsi, ces premiers résultats

se révèlent instructifs concernant la division encore très forte du travail parental. Comme dans l'enquête de Laura Cardia-Vonèche et Benoît Bastard (1996), il nous a souvent été difficile d'interviewer les pères, même avec insistance. Nous avons eu plusieurs cas de refus de leur part, alors que les mères se sont souvent montrées intéressées et concernées par le sujet. Certaines mères, se proposant en remplacement des pères sollicités, ont de surcroît fourni des éléments de compréhension du refus des pères : ces derniers étaient visiblement peu investis ou du moins se sentaient peu légitimes dans les questions éducatives, ou encore entretenaient au moment de l'entretien des relations particulièrement conflictuelles avec leurs adolescents. Une mère nous dit par exemple :

« Je savais que c'était sur l'éducation donc je me disais : "Ça va avoir un rapport avec mes enfants." Donc un sujet que j'aime bien, je connais bien parce que, avec mes élèves, donc je savais que j'allais être à l'aise pour répondre, que je n'allais pas avoir de souci à un moment donné de ne pas avoir de réponse. Cela ne me souciait pas » (M^{me} O, 56 ans, mariée, enseignante).

Enfin, si la construction de notre échantillon raisonné de parents a pris en compte les différenciations selon le sexe, la situation familiale, la profession, le lieu d'habitation et la formation scolaire des enfants, d'autres critères de diversification sont absents : les enquêtées/enquêtés sont toutes/tous « blanches/blancs », les parents sont hétérosexuels, et seules les croyances religieuses associées au christianisme peuvent être présentes.

Il faut noter également la quasi-absence dans notre échantillon de parents ayant rencontré de « gros⁷ » problèmes relationnels avec leurs enfants, concernant notamment la question des consommations. Mais les parents ayant rencontré des difficultés parentales ne sont pas forcément les plus disponibles pour participer à une enquête même sociologique sur les relations familiales. Les parents dont la consommation des jeunes avait pu poser problème, par exemple au sein du CFA (conseil de discipline), ont ainsi décliné nos sollicitations, préférant dorénavant « passer à autre chose ». Si l'on peut regretter l'absence de ces configurations dans la diversité de notre population, notre enquête ne tenait cependant pas à cibler les parents particulièrement « en difficulté ». Aussi, il est important de souligner que les analyses qui suivent reposent sur un corpus de parents faiblement concernés par les discours parfois alarmistes sur les « défaillances » parentales. Néanmoins, une fois passé le cap de la présentation avantageuse de la situation familiale, toujours façonnée par une forme plus ou moins marquée de désirabilité sociale, les récits des parents interrogés peuvent aborder

7. Par « gros » problèmes, il faut entendre ceux ayant entraîné des ruptures ou conflits familiaux, qui ont transformé en profondeur le fonctionnement et l'histoire de la famille, ou qui ont suscité le recours à une aide extérieure, notamment professionnelle. Notre population d'enquêtées/enquêtés se compose de jeunes scolarisés : elle exclut de fait les jeunes dont les problèmes associés à des consommations auraient entraîné une déscolarisation.

ou évoquer des relations ou des pratiques moins conventionnelles qui fissurent la présentation initiale.

Les jeunes interviewés se sont pour les uns présentés spontanément en réponse à notre passage dans les classes, d'autres nous ont été « adressés » par le personnel (les CPE pour le LP, la MFR et le CFA, le médecin scolaire pour le LGT). Il ne faudrait pourtant pas croire que les volontaires sont tous « exemplaires », et que les jeunes adressés sont au contraire « en difficulté » sous l'angle des consommations ou des relations familiales. Un certain nombre de volontaires ont saisi cette opportunité de l'entretien anonyme pour exprimer voire révéler des conduites présentées comme peu avouables à leurs parents. De même, si certains jeunes nous ont été adressés clairement en raison de leurs consommations, voire leurs délits (commerce de cannabis), d'autres l'ont été du fait de la connaissance par l'équipe éducative de leur abstinence de certains produits (principalement alcool). De sorte que les jeunes retenus ont bien des pratiques de consommations et des relations familiales souvent contrastées ; ce que nous recherchions.

La conduite des entretiens et l'analyse des récits révèlent ainsi de grandes oppositions selon les milieux sociaux. Les compétences en termes de réflexivité et de verbalisation des histoires personnelles et familiales, postulées par ce genre d'exercice, apparaissent bien inégalement partagées ou cultivées selon le genre et l'appartenance sociale notamment. Certains se montrent laconiques, développent difficilement le sens de leurs conduites, ne cherchent pas à questionner ou à développer ce qu'ils vivent et éprouvent, quand d'autres se montrent particulièrement à l'aise dans le cadre de l'entretien sociologique. Le contraste est frappant notamment entre certains élèves du CFA et de la MFR et ceux du LGT : ces derniers peuvent tenir des discours sophistiqués, faire preuve d'une réflexivité cultivée, exceller dans la verbalisation voire la conceptualisation de leur expérience personnelle et de leurs rapports aux autres et au monde.

Au cours des entretiens, les informations, la « vérité » sur les pratiques de consommation, n'ont pas toujours été faciles à obtenir. On rencontre ces difficultés bien connues à estimer précisément les modes et niveaux de consommations, et leur évolution, parce qu'elles sont prises tantôt dans un allant de soi qui n'invite pas à la réflexivité (notamment pour l'alcool parfois si banalisé, ou même le cannabis), tantôt au contraire dans une atmosphère de secret plus ou moins absolu (lorsqu'elles flirtent avec – ou franchissent – le seuil de la légalité, de la déviance, voire du « pathologique »). Outre l'oubli et l'interdit, on enregistre souvent une sous-estimation des consommations, renforcée par le contexte d'enquête. Le déroulement de l'entretien, la mise en confiance et les appels aux anecdotes, aux descriptions détaillées et circonstanciées des pratiques permettent toutefois de révéler, après les discours convenus, des modes de consommation plus proches de la réalité. On peut également constater à l'inverse une surestimation dans la gestion des consommations, où le genre intervient

massivement. Peu de filles se vantent de leurs consommations importantes et/ou de leurs relations familiales conflictuelles, quand inversement les garçons sont rares à se vanter de peu consommer, et parfois fiers de relater des relations familiales définies par la défiance et le conflit dont ils n'auraient que faire. De même, la véracité, la sincérité et la profondeur des récits ne sont pas toujours faciles à obtenir, notamment côté parents. Le cas extrême concerne sans doute ce parent, gendarme, embarrassé d'avoir à « avouer » à l'enquêteur des usages de cannabis côté enfants, et des anciens usages de drogues « dures » côté mère.

Enfin, la polysémie du langage peut rendre la compréhension ou l'interprétation risquée. Ainsi par exemple, Charles (18 ans, MFR) nous raconte : « Ils [ses parents] ne voulaient pas me voir fumer. » L'analyse de l'intégralité de l'entretien et en particulier du contexte de l'énoncé permet de dégager le sens de cette phrase : les parents de Charles lui interdisaient initialement de fumer, puis, quand Charles se met à fumer, ils lui font comprendre qu'ils ne souhaitent pas le voir fumer. On verra en fait que cette polysémie est entretenue socialement et que cette question est centrale, puisque les parents, restreignant leurs exigences, passent effectivement alors d'un interdit posé *sur la pratique* à un interdit posé *sur la visibilité de la pratique*. Cette substitution peut alors encourager le jeune à accomplir ces pratiques à l'insu de ses parents ou « en cachette », même lorsqu'il y a par ailleurs demande de transparence. Cet exemple montre l'intérêt et tout à la fois la difficulté à traiter la question de la gestion de l'information sur les consommations.

Il faut pour finir rappeler que la plupart des interviewés, parents et jeunes, ont reconnu nous avoir livré « le fond de leur pensée » et de leur expérience. Par exemple Jean (17 ans, MFR) nous avoue à la fin de l'entretien avoir dit toutes les choses essentielles ; en tout cas beaucoup plus de choses (sur ses consommations notamment) que n'en savent ses parents, décrits comme étant (maintenus) dans l'ignorance totale. Jean n'a accepté de nous révéler ses pratiques que parce qu'il savait que ses parents ne faisaient pas partie de l'enquête. Alicia (19 ans, MFR) nous dit de surcroît le bien que ce genre d'entretien peut apporter : si cela touche de façon plus générale les effets que peut produire l'exceptionnalité de l'entretien sociologique, un « bonheur d'expression » (Bourdieu, 1993a), la situation du recueil de la parole offre plus particulièrement ici la possibilité de s'ouvrir et de se « livrer », surtout lorsque l'échange au sein de la famille n'est pas satisfaisant :

« Je trouve ça bien. Déjà, nous, ça nous permet de parler, de se dévoiler comme ça. Ben on ne connaît pas forcément la personne que l'on a en face, mais vu que l'on sait que ça va rester anonyme, ça fait du bien de parler aussi. [...] Après j'en ai l'occasion [de parler de ces sujets] avec 2-3 amis avec qui je suis très, très proche. Mais c'est sûr que je n'ai pas l'occasion non plus d'en parler souvent et pouvoir toujours tout dire ce que je pense. [...] C'est pratique je trouve » (Alicia, 19 ans, MFR).

Les jeunes nous ont ainsi la plupart du temps révélé des pratiques ignorées des parents. Cela se comprend aisément lorsque ceux-ci sont maintenus dans une ignorance plus ou moins complète. Mais l'étude nous montre également que les parents ne souhaitent pas non plus tout savoir. Tous les jeunes interviewés, passés le cap des craintes et des scrupules, la peur d'être dénoncés ou jugés, ont fini par décrire certaines pratiques tenues partiellement secrètes, ce qui apporte en soit une information sur la transparence dans les relations familiales. Nous étudierons ces pratiques et ces stratégies dans les analyses qui suivent. Enfin, les parents se sont tous pliés de leur côté à l'exercice de l'entretien : ils ont manifesté une vraie volonté d'approcher l'exactitude des récits et un désir de participer à l'avancée de la recherche dans ce domaine.

PLAN DE L'OUVRAGE

Les analyses présentées ici sont organisées selon trois entrées, qui renvoient chacune à un mot-clé : confiance, information, consommation.

Le premier chapitre est centré sur la confiance, ses significations et les différentes formes qu'elle peut revêtir au sein des relations familiales et de l'éducation parentale. Le type de relation qui peut se nouer entre les parents et les jeunes, autour notamment de la régulation des sorties et des consommations, s'enracine dans une histoire et un contexte sociétal, familial, mais aussi conjugal, dont il faut au moins préciser les contours. La confiance se construit dans la division genrée du travail éducatif, domestique et professionnel, tout en articulant les dimensions du *soutien* et du *contrôle*, généralement dissociées dans les études portant sur les styles éducatifs parentaux. Nous verrons que cette relation de confiance, fondée sur l'échange et la communication, est très présente dans la régulation des sorties et consommations, parce qu'elle y est fortement mise en jeu voire mise à l'épreuve, et parce qu'elle peut être à la fois une ressource éducative et une contrainte imposée par la situation. Si la question de la confiance ressort massivement de l'analyse des entretiens, en tant que vecteur incontournable du processus d'autonomisation et de responsabilisation lié à l'adolescence, elle peut toutefois prendre des formes fortement différenciées. Ce premier chapitre sera ainsi consacré à la construction d'une modélisation des différentes formes prises par la confiance, à partir d'une montée en généralité.

Le deuxième chapitre est axé sur la circulation au sein de la famille de l'information autour des sorties et consommations. Elle articule la gestion de cette information, recherchée (ou non) par les parents et délivrée (ou non) par les jeunes, et la gestion des consommations elles-mêmes. Les échanges, les dits et non-dits, les mensonges entre les jeunes et leurs parents constituent en effet un enjeu essentiel, tant dans la vie familiale, dans la construction d'une *vie à soi* au cours du processus d'autonomisation, que dans la gestion familiale des risques. Entre la transparence totale, où tout se dit et se sait, et la *double-vie*, où la « vie

privée » des jeunes est maintenue secrète, on observe dans l'espace de la *vie à soi* un continuum fait de non-dit, de demi-mensonges et de divulgations partielles. Ces échanges sont au cœur de la construction comme de la fragilisation de la relation de confiance et de la régulation des consommations.

Le troisième chapitre porte plus centralement sur l'encadrement des sorties, des consommations et sur les limites de la confiance. La compréhension de la construction de la relation de confiance et de la gestion de l'information dans les relations familiales doit prendre en compte le sens même des consommations et les risques qu'elles peuvent représenter, variables selon les familles, le genre, leurs situations et positions sociales. En effet, les normes de consommation transmises en famille peuvent renvoyer à des consommations considérées comme à risque du point de vue de la santé publique, auquel cas la relation de confiance, mais aussi l'information dispensée, peuvent difficilement être une courroie de transmission ou de certification de la « modération ». Les relations entretenues par les jeunes à l'égard de la famille et les représentations des risques, en particulier externes, sont quant à elles fortement genrées, et viennent complexifier l'espace des possibles et du dicible. Cette partie est ainsi consacrée à la structuration des modes de consommations juvéniles au regard de l'éducation et de la socialisation familiales genrées. Ces processus engagent non seulement les normes et pratiques familiales de consommation, mais expriment également un certain rapport à la famille et au monde.